

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2013**

\*\*\*\*\*

**MEMBRES PRESENTS :**

Bertrand HOUILLON, Christine MERCIER, Gilles REYNAUD,  
Maurice RAPAILLE, Valérie LOURME, Frédérique DULAC,  
Henri OMESSA, Thérèse MALEM, Jean TANCEREL,  
Raymond BESCO, Jacques LOLLIOZ, Françoise KEULEN,  
Véronique FAFIN, Fabienne CHEVAUCHEE, Catherine SEMERIA,  
Thierry LE BAIL, Josiane FEVE, Tristan JACQUES,  
Arnaud BOUTIER, Renaud BERGERARD, Carole REUMAUX,  
Bernard LORDON, Solange DEBIEU

**MEMBRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Tatiana MERABET à Raymond BESCO, Laurent JANNIERE à Thierry  
LE BAIL, Laure PETTELAT à Véronique FAFIN, Chantal HURARD à  
Fabienne CHEVAUCHEE, Jacques RIVAILLIER à Carole REUMAUX,  
Maurice MALARME à Bernard LORDON

Madame Véronique FAFIN a été nommée Secrétaire de séance.  
Monsieur Emmanuel CATTIAU a été élu Secrétaire Auxiliaire

M. LE MAIRE précise à l'assemblée :

- qu'il a reçu une question diverse de Mme REUMAUX concernant les emplois d'avenir et propose d'évoquer la question lors du vote de la délibération du tableau des effectifs CAE
- qu'il fera un point sur la construction de la salle de festivités

**1. Compte rendu du Conseil Municipal du 18 Novembre 2013**

M. LE MAIRE n'ayant reçu aucune remarque sur le compte rendu, le compte rendu est *approuvé par : 24 voix Pour et 5 voix contre (M. Rivaillier, Mme Reumaux, M. Lordon, Mme Debieu, M. Malarme)*

M. BESCO : « Y a-t-il un problème ? »

Mme REUMAUX : « La réponse est toujours la même, les comptes rendus ne sont pas sincères de notre point de vue. »

M. BESCO : « S'il n'est pas sincère, faites des modifications. Vous créez un esprit malsain en laissant supposer des magouillages. Vous n'avez rien à dire, à part, « c'est pas sincère ». »

Mme REUMAUX : « C'est au théâtre ce soir. »

.../...

M. LOLLIOZ : « Pour moi, ce n'est pas une surprise. Cela fait des années que l'on voit ce rejet des comptes rendus, même en intégrant les modifications demandées, cela ne va pas. Il n'y a qu'à Magny que l'on voit ça, même à la CASQY, tous les comptes rendus ont été validés. C'est vraiment antidémocratique. »

Mme REUMAUX : « Vous votez votre compte rendu un point c'est tout. Assumez ce que vous écrivez. »

M. LE MAIRE : « Pour clore ce débat, le compte rendu est assuré par un secrétaire de séance et signé par 3 personnes : le Maire, le Secrétaire de séance et le Directeur Général des Services, qui relèvent ce qui est dit. Il n'y a donc pas de tripatouillages. A chaque fois, j'entends parler de non sincérité et de non rendu de ce qui est dit. »

Mme REUMAUX : « Je vous demande de retirer « tripatouillages »

M. LE MAIRE : « Je vous demande de retirer « pas sincère. Retirez-vous ce terme ? ».

Mme REUMAUX : « Non »

## **2. Prise en charge de registres par les Archives départementales des Yvelines**

M. LE MAIRE informe l'Assemblée que des registres anciens sont stockés aux archives et dans le coffre-fort de l'Etat-civil.

Ce sont les registres paroissiaux et d'état-civil anciens (1584-1902), les registres de délibérations (1787-1862) ainsi que le registre de fabrique (1726-1788).

Ces anciens registres ne sont pas stockés dans des conditions d'hygrométrie et de sécurité optimales, surtout dans le coffre de l'état-civil.

Afin de les préserver, Madame Coralie Billard, Assistante principale du patrimoine des Archives Départementales des Yvelines, a visité les archives de la commune de Magny-les-Hameaux en date du 1<sup>er</sup> août 2013.

Un compte-rendu daté du 02 août 2013 a été adressé à Monsieur le Maire, dans lequel Madame Christine Martinez, Conservateur général du patrimoine, accepte de prendre en charge certains registres de la commune de Magny-les-Hameaux.

Cette prise en charge doit être validée par une délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la prise en charge des registres paroissiaux et d'état-civil anciens (1584-1902), les registres de délibérations (1787-1862) ainsi que le registre de fabrique (1726-1788) par les Archives Départementales des Yvelines afin de garantir leur bonne conservation.

Date de remise : début janvier 2014

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Mme SEMERIA rentre en séance.

.../...

### **3. Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG**

M. LE MAIRE expose que le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (article 26 de la loi de 26 janvier 1984) garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs *obligations* statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Le contrat groupe regroupe aujourd'hui plus de 580 collectivités. Il est conclu pour une durée de quatre ans et arrivera à échéance le 31 décembre 2014. Le C.I.G. a entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles du Code des Marchés Publics.

Selon les prescriptions de l'article 35.I alinéa 2 du Code des Marchés Publics, le CIG a choisi la procédure de marchés négociés.

La Commune de MAGNY LES HAMEAUX soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le CIG. La mission alors confiée au CIG doit être officialisée par une délibération, permettant à la collectivité d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance.

#### **Présentation de la procédure :**

La procédure de consultation conduite par le CIG comprendra deux lots: un lot pour les agents relevant de l'IRCANTEC (stagiaire ou titulaire à temps non complet ou non titulaire de droit public) et un lot pour les agents relevant de la CNRACL.

S'agissant du lot CNRACL :

- une tranche ferme pour les collectivités de moins de 30 agents CNRACL ;
- autant de tranches conditionnelles nominatives que de collectivités de plus de 30 agents CNRACL ;

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique..).

Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la Commune de MAGNY LES HAMEAUX avant adhésion définitive au contrat groupe. A noter bien entendu, que toutes les collectivités, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non.

Calendrier de la procédure en pièce jointe.

Il est proposé au Conseil Municipal de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2014 conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

Gilles Reynaud rentre en séance.

.../...

#### **4. Tableau des effectifs du dispositif CAE - Emplois d'avenir**

Avant de délibérer sur cette délibération, M. le Maire donne lecture de la question diverse de Mme REUMAUX sur le sujet :

« Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-après l'énoncé de notre question concernant les emplois d'avenir,

- la ville a recruté 11 emplois d'avenir sur Magny.

Comment expliquez vous qu'ils n'aient pas tous été pourvus par des jeunes Magnycois?

Il nous semblait pourtant que nombre de nos jeunes actuellement en décrochage auraient pu en bénéficier ?

- les emplois d'avenir sont normalement conditionnés à de la formation.

Des lors, comment s'organise t elle a Magny? Qui sont les formateurs? Combien d heures de formation les jeunes ont ils reçues?

Cordialement,

Carole REUMAUX

Groupe l'avenir de Magny

M. LE MAIRE répond à la question.

« La loi créant les emplois d'avenir destinés à faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à une qualification pour des jeunes en difficulté a été publiée au Journal officiel du samedi 27 octobre 2012.

Certaines mesures contenues dans cette loi s'appliquent dès le 1er novembre 2012.

#### **A) La Loi prévoit pour les collectivités locales qui souhaitent s'engager dans le dispositif « emplois d'avenir » :**

- d'offrir à un jeune l'opportunité d'accéder à un emploi, et lui permettre de vivre une vraie première expérience professionnelle enrichissante et reconnue,
- de lui donner les moyens de se former.

##### **1) La sélection des projets de recrutement d'emplois d'avenir par une collectivité repose sur différents critères :**

- La capacité d'encadrement et d'accompagnement d'un jeune inexpérimenté,
- L'engagement de la collectivité à assurer la professionnalisation de la formation du jeune avec la mise en œuvre d'actions de formation.

##### **2) Critères de recrutement pour les jeunes :**

- Des jeunes de 16 à 25 ans (ou jusqu'à 30 ans s'ils sont reconnus travailleurs handicapés).
- Sans diplôme ou titulaires d'un CAP/BEP.
- En recherche d'emploi.

A titre exceptionnel jusqu'au niveau bac+3, les jeunes sans emploi résidant dans une zone urbaine sensible, une zone de revitalisation rurale ou outre-mer.

.../...

**B) La ville de Magny les Hameaux a reçu ce vendredi 13 décembre 2013 au Sénat le prix « Construire un avenir aux emplois d'avenir », catégorie collectivités de moins de 500 agents, en présence de Michel Sapin, Ministre.** (L'autre prix pour les collectivités concernait les collectivités de plus de 500 agents.)  
Ce concours national était organisé par le Groupe Moniteur (qui édite entre autre La Gazette des communes et gère le site Emploipublic.fr), sous le patronage du ministère du travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Ce prix récompense la démarche de la commune de Magny les Hameaux pour l'intégration de jeunes sur ces emplois et en particulier :

- l'engagement de pérenniser ces emplois (avec intégration dans la Fonction Publique Territoriale pour faire bénéficier les jeunes notamment des dispositifs de formation y afférent et du déroulement de carrière), 10 emplois sur 12 seront pérennisés
- une passerelle entre générations (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences afin de préparer des jeunes à remplacer des départs à la retraite et ainsi acquérir les connaissances avant les départs)
- la priorité aux jeunes des Zones Urbaines Sensibles (11 jeunes sur 12 recrutés sont issus de quartiers ZUS ou prioritaires)
- la mobilisation de l'équipe de direction générale par le Maire
- la qualité du suivi et du tutorat (avec notamment une gratification mensuelle des tuteurs au même titre que les maîtres d'apprentissage, gratification non prévue par le dispositif)

**Au 6 janvier 2014**, les effectifs de la commune (environ 230 agents permanents) compteront 12 jeunes en contrat « emplois d'avenir » et sur ces 12 jeunes, 9 sont de Magny les Hameaux, 2 de Trappes et 1 de Guyancourt.

Les jeunes présentés par la Mission Locale de SQY, devaient répondre en premier lieu aux critères d'éligibilité pour ces contrats.

En second lieu, ils ont tous passé des entretiens d'embauche et la sélection était basée sur leurs compétences et leurs aspirations à occuper le poste proposé.

### **C) Dispositif de formation mis en œuvre :**

#### **Année 2013**

#### **Enveloppe prévue pour les Contrats Aidés : 8 700 €**

1. Le réseau Ecole et Nature : « Consommation et Déchets » (3 jours) 26-27-28/06/2013 -> 525 € (effectuée)

Session plénière et Matières organiques : gaspillage, valorisations... (ADEME) 25/06/2013 -> 100 € (effectuée)

Word 5/11/2013 (1 journée) -> **Reporté en 2014 (absente)**

Outlook 02/12/2013 (1/2 journée) -> interne (effectuée)

2. Connaissance et reconnaissance des végétaux du 28/10/2013 au 31/10/2013 (effectuée)

PRAP (gestes et postures) 27/11 et 4/12 (effectuée)

3. PRAP (gestes et postures) 27/11 et 4/12 (**effectuée**)
4. Anticiper et gérer des conflits en situation d'accueil -> **Reporté en 2004 (absente)**
5. PRAP (gestes et postures) 27/11 et 4/12 (**effectuée**)  
Hygiène alimentaire en avril 2013 (**effectuée**)
6. BAFD approfondissement 26 au 31/08/2013 -> **474 € (effectué)**
7. BAFA Approfondissement du 2 au 9/03/2013 -> **380 € (effectué)**
8. Stage de pré professionnalisation (Ecole de la 2ème chance) au Service Jeunesse à Magny Les Hameaux du 25 mai au 1er juin 2013 (**effectué**)

Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) : formation intra payante (3 emplois d'avenir)

**Total de l'enveloppe contrats aidés (tous confondus) utilisé : 5709 €**

Les emplois d'avenir suivants n'ont pas effectué de formation pour le moment :

9. Récemment arrivé : Pas de formation sur 2013
10. Récemment arrivé : Pas de formation sur 2013.
11. Récemment arrivé : Pas de formation sur 2013

### **Année 2014**

Un recrutement est prévu, sur un poste en électricité qui arrive le 6 janvier 2014, il habite Magny.

**En sus de 2013** est d'ores et déjà programmé pour chacun d'entre eux les 2 jours de « Formation d'adaptation pour les Emplois d'Avenir » organisés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, organisme de formation collecteur du 1% de la masse salariale pour la formation des agents des collectivités territoriales.

Objectif : leur permettre de se repérer dans leur environnement territorial (comprendre leur rôle en tant qu'acteur du service public local, identifier les droits et obligations d'un agent de service public, connaître le fonctionnement d'une CT et s'appropriier les règles communes de santé et de sécurité au travail).

Le plan de formations 2014 est en cours de préparation (à envoyer comme chaque année au centre de gestion pour début février).

**Il est prévu en 2014 de reconduire l'enveloppe 2013 pour les Contrats Aidés soit 8 700€.**

Mme REUMAUX : « Nous souhaitons avoir un point d'étape. Pour autant, nous nous étonnons de démissions. Quand est-il ? Les tuteurs ont-ils été volontaires et ont-ils été valorisés ? »

M. LE MAIRE : « En ce qui concerne le tutorat, ce sont des volontaires et ils sont enthousiastes. Ils perçoivent une prime pour cet accompagnement.

Par rapport aux démissions, un point trimestriel est fait avec la Mission Locale où chaque jeune exprime ses choix et il y a un suivi sur l'évolution souhaitée. Pour le moment, il n'y a pas de démission. Il n'y a pas non plus de volonté de la commune d'arrêter ce partenariat. Les jeunes répondent parfaitement à ce qui leur est demandé, le contrat de confiance est gagné. ».

Mme REUMAUX : « Est-ce que des jeunes de nos quartiers ont eu des propositions sur d'autres communes ? »

M. LE MAIRE : « Il faut que je voie avec la Mission Locale, je ne peux vous répondre. »

M. BESCO : « J'ai l'impression que ça vous embête que ça marche bien. »

Mme REUMAUX : « La commune étant passée de 4 à 12 emplois d'avenir, il est intéressant de faire un point d'étape. »

Suite à cette explication, M. LE MAIRE passe à la délibération sur le tableau des effectifs du dispositif du CAE et informe que, compte tenu du souhait de la municipalité, de promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ou peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi par la création d'emplois d'avenir,

Considérant qu'un poste d'Apprenti n'a pas été pourvu au sein du service technique (secteur bâtiment) à la suite du précédent contrat d'apprentissage,

Considérant le financement par l'Etat à hauteur de 75 % du SMIC brut

Considérant que le coût net d'un Apprenti ou d'un emploi d'avenir est le même (l'emploi d'avenir étant cependant à temps plein sur son lieu de travail)

Il est proposé au Conseil Municipal de créer 1 poste d'emploi d'avenir (Bâtiment, électricité)

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

## **5. Admission en non valeur**

M. RAPAILLE expose qu'au vu des états transmis des titres non recouverts de Monsieur le Receveur relatifs aux produits irrécouvrables, et après toutes les démarches faites, il est demandé au Conseil municipal d'admettre en non valeur des titres pour un montant de 161.64 €.

La délibération du Conseil Municipal statuant sur la non valeur n'éteint pas la dette du contribuable et ne met pas d'obstacles à l'exercice des poursuites.

Pour mémoire, les impayés des années précédentes ayant fait l'objet d'admission en non valeur sont les suivantes :

Année 2004	2005	2006	2007	2008	Octobre 2013
1 530.83 €	497.19 €	4 011.93 €	2 027 €	1 406.92 €	233.70 €

.../...

Les pièces irrécouvrables à la date du 29/10/2013 sont les suivantes :

- 4 factures de particuliers dont 2 dossiers de surendettement et décision d'effacement de dette et 2 créances minimales (total 102.99)
- 3 factures d'entreprises (dépôt de déchetterie) (total 58.65 €)

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur 161.64 € sur l'exercice 2013

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

## **6. Budget primitif 2014**

M. RAPAILLE rappelle que ce budget primitif est un budget de reconduction permettant d'assurer la continuité des services aux habitants.

Comme cela a été annoncé lors du DOB, ce budget a été élaboré en prenant en compte :

- les mêmes taux de fiscalité 2013
- pas d'augmentation des tarifs des différentes régies
- la prise en compte des premiers éléments connus de la loi de finances 2014, sachant que celle-ci n'est pas adoptée définitivement au Parlement.

Je rappelle également que l'incidence du surcoût et recettes dus à la réforme des rythmes scolaires seront inscrits dans un budget supplémentaire. A ce jour, le projet n'est pas définitivement arrêté. Cette incidence ne concernera en 2014 que le dernier trimestre.

Ce budget primitif étant voté avant l'adoption du compte administratif, il ne prend pas en compte la reprise des résultats de 2013.

Un budget supplémentaire sera élaboré après les élections de Mars en reprenant ces résultats. Le budget 2014 s'équilibre en recettes et en dépenses à un montant de :

	<b>recettes</b>	<b>dépenses</b>
Fonctionnement	14 381 711.00 €	14 381 711.00 €
Investissement	1 477 285.00 €	1 477 285.00 €
	<b>15 858 996.00 €</b>	<b>15 858 996.00 €</b>

Conformément au débat d'orientation budgétaire, le budget est élaboré avant la fin de l'année sans les reports du compte administratif, les RAR (reste à réaliser) en investissement seront intégrés au budget supplémentaire.

.../...



## 1. La section de fonctionnement

- Les recettes

chapitres	montants prévus BP	observations
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>315 000.00 €</b>	Remboursements de l'assurance statutaire pour les absences des agents titulaires et IJ de la SS pour les non titulaires
<b>70 - Produits des services</b>	<b>1 555 730.00 €</b>	Recette des usagers pour services rendus : crèche-restauration -centre de loisirs et périscolaire - et recettes de la déchetterie pour 288 695 €
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>9 120 339.00 €</b>	La fiscalité : hypothèse d'augmentation du produit de 2.70% par l'augmentation des bases et de rôles complémentaires, de même pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, prévision de 2.70%
		Reconduction des montants de 2013 pour l'attribution de compensation, la dotation de solidarité communautaire et le FNGIR
		Taxe sur l'électricité : 145 000 €
		Taxe sur les droits de mutation : 320 000 €
<b>74 - Dotations et participations</b>	<b>3 207 727.00 €</b>	La DGF : prévision de baisse de 4.5%
		Reconduction du montant pour la DCRTP et les compensations de l'Etat pour les exonérations de taxe foncière et taxe d'habitation
		Reconduction des aides du département et de la région
		Compte 74718 : (autres) incidence financière en année pleine des emplois d'avenir
		Participation de la CAF (compte 7478) 770 714 €
<b>75 - Autres produits gestion courante</b>	<b>122 800.00 €</b>	Location des immeubles
<b>76 - Produits financiers</b>	<b>15.00 €</b>	
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>60 100.00 €</b>	Recettes diverses (remboursement assurance et revente matériel)
<b>Total</b>	<b>14 381 711.00 €</b>	

- Les dépenses

chapitre	montants prévus	observations
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>4 662 075.00 €</b>	Les fluides - les entretiens des bâtiments, de la voirie, entretien des véhicules, espaces verts, La restauration scolaire
		La collecte et le traitement des OM
		Les dépenses d'assurance, les transports collectifs, les fournitures techniques et administratives
		Sur le compte 61522 entretien des bâtiments : inscription de la moitié de la prévision 2013 - arbitrage à faire au BS
<b>012 - Charges de personnel</b>	<b>8 091 000.00 €</b>	soit 3% du réalisé prévu pour 2013 - les incidences des rythmes scolaires seront intégrées au budget supplémentaire
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>329 656.00 €</b>	Fonds de solidarité des communes d'Ile de France- inscription du montant de 2013
<b>022 - Dépenses imprévues Fonctionnement</b>	<b>10 000.00 €</b>	
<b>042 - Opérations d'ordre entre section</b>	<b>472 285.00 €</b>	Les amortissements (virement en section d'investissement)
<b>65 - Autres charges gestion courante</b>	<b>679 905.00 €</b>	Subventions aux associations, à la caisse des écoles, au CCAS,
<b>66 - Charges financières</b>	<b>58 440.00 €</b>	Les intérêts des emprunts
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>78 350.00 €</b>	Subventions exceptionnelles, reversement de subventions CAF
<b>Total</b>	<b>14 381 711.00 €</b>	

## 2. La section d'investissement

Le budget étant voté sans la reprise des résultats du compte administratif, les RAR (reste à réaliser) en recettes et en dépenses ne figurent pas dans le présent budget.

Ils figureront dans le budget supplémentaire après le vote du compte administratif.

.../...

- Les recettes

<b>chapitres budgétaires</b>	<b>BP 2014</b>	<b>observations</b>
<b>024 - Produits des cessions</b>	<b>150 000.00 €</b>	L'assurance pour le sinistre du gymnase Mauduit accepte la prise en charge du sinistre de l'auvent. les travaux sont inscrits au budget au compte 2313, la recette attendue est prévue au chapitre 024, conformément aux instructions du plan de compte M14
<b>Chapitre 040 les amortissements</b>	<b>472 285.00 €</b>	Les amortissements
<b>Chapitre 10 - FCTVA et TLE</b>	<b>500 000.00 €</b>	(fonds de compensation de la TVA pour 400 000 € et La taxe locale d'équipement pour 100 000 €
<b>Chapitre 13 - Subv des autres groupements</b>	<b>355 000.00 €</b>	Le fonds de concours de la CASQY prévu au pacte financier
<b>Total</b>	<b>1 477 285.00 €</b>	

.../...

- Les dépenses

chapitres	BP 2014	observations
<b>16 - Remboursement d'emprunts</b>	<b>170 000.00 €</b>	Remboursement du capital des emprunts
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>65 800.00 €</b>	Logiciels informatique
<b>21 - Immobilisations corporelles les acquisitions</b>	<b>277 821.00 €</b>	Acquisitions de mobilier et matériel pour les services et un véhicule pour le service technique mobilier et matériel pour la salle des festivités équipement en matériel informatique pour Cap ado
<b>23 - Immobilisations en cours travaux bâtiments et voirie</b>  <b>en bâtiment : 463000 €</b>  <b>en voirie : 500 664 €</b>	<b>963 664.00 €</b>	<u>en voirie</u> : 1) réfection de la cour d'école Samain 2) convention avec la CASQY pour l'aménagement du carrefour Jaurès (parking MJC/rue Pasteur)  <u>en bâtiment</u> : 1) complément de travaux pour la salle des festivités 2) travaux d'économie de chauffage pour l'hôtel de ville 3) extension de l'Estaminet 4) réfection de l'auvent du gymnase Mauduit 5) démolition de la maison sur le terrain Debussy
<b>Total</b>	<b>1 477 285.00 €</b>	

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2014.

M. LE MAIRE remercie M. RAPAILLE pour son exposé. Y a-t-il des remarques ?

Mme REUMAUX fait la déclaration suivante :

« Un budget ne se résume pas à une suite de chiffres dans des tableaux. Un budget est une entité vivante, traduction de nos projets, de nos ambitions, mais aussi de nos difficultés. Ce que vous nous présentez ce soir ne répond pas à cette définition.

Votre projet de budget 2014 n'est pas ambitieux concernant les dépenses de fonctionnement ou l'optimisation énergétique. Votre projet de budget ne semble pas prendre en compte nos difficultés sur certains projets, notamment celles de la salle des Festivités.

Votre projet de budget est incomplet : il ne comporte pas a minima la prise en compte de la réforme des rythmes scolaires.

Les chiffres sont têtus sur l'historique de ce mandat **et c'est sans rappeler l'augmentation des impôts que vous avez imposée aux Magnycois dès 2009...**

Je demande que ces deux pages de graphiques sur l'évolution des produits et charges de 2000 à 2012 soient annexés au compte rendu du conseil. Ces graphiques ne sont pas les chiffres de madame Reumaux, mais publié par le ministère de l'Economie ! Comme vous venez de voir Monsieur Sapin, vous reprendrez contact ses services à Bercy pour expliquer tout le mal que vous en pensez, mais les magnycois savent encore lire les chiffres et se feront leur propre opinion.

recettes	2008	2013	2014	var 2014/2013	var Mandat 2008-2014
contributions directes	4 144 094 €	5 160 000 €	5 378 474 €	<b>218 474 €</b> 4,23%	<b>1 234 380 €</b> 29,79%
Dotation Forfaitaire	1 802 152 €	1 656 409 €	1 588 185 €	<b>-68 224 €</b> -4,12%	<b>-213 967 €</b> -11,87%
				<b>150 250,00 €</b>	<b>1 020 413,00 €</b>

Que constate-t-on : une augmentation après les élections de 2008 à un niveau bien plus élevé que la moyenne nationale des communes de mêmes tailles.

Une variation des impôts directs de + 1.234 K€ quand la dotation forfaitaire baisse de 214 K€ sur la même période, c'est donc un gain d'un million d'euros !

Je rappelle qu'une commune bien gérée est une commune qui fournit un ensemble de services de qualité avec des dépenses de fonctionnement maîtrisée. Au lieu de cela, nous n'avons pas observé d'amélioration des services proposés, alors que les charges de fonctionnement par habitant ont explosées sous votre dernier mandat **(+40,93 % sur la durée du dernier mandat : de 1 031 € par habitant à 1 453 € par habitant)** et sont nettement supérieures à la moyenne nationale et à celle des villes de même taille.

OUI les Magnycois attendent et exigent une modération de la fiscalité.

Ils attendent des investissements d'avenir pour leur ville et une réduction des dépenses de fonctionnement.

**Or, vous n'avez jamais réalisé de baisse de dépenses au cours de vos nombreux mandats.**

Vous dégagez une baisse de 235K€ pour 2014 en agissant sur deux lignes de charges.

- 135 k€ sur le fond de péréquation SDRIF, somme qui n'incombe pas à votre gestion mais à la politique générale de péréquation et largement surévaluée dans votre construction budgétaire par rapport aux réels 2013.

- 100 k€ sur les travaux, arbitrage très contestable au regard des travaux qui seront à assumer en 2014. A titre d'exemple, la mairie, bâtiment le plus couteux en chauffage de la commune dont la façade doit être reprise, ou la réparation du gymnase Mauduit

**Pour toutes ces raisons, nous voterons contre votre projet de budget.**

Pas par esprit partisan comme vous ne manquerez pas de l'affirmer- nous nous sommes habitués à vos sarcasmes et à votre mépris - mais parce qu'il n'est pas le reflet de ce que sera 2014, au regard des projets en cours et à venir. »

Carole REUMAUX

M. RAPAILLE : « Je ne pensais pas que l'ambition personnelle pouvait conduire à une telle mauvaise foi. Vous oubliez de dire que la TEOM a baissé de 32 %. Allez voir dans les communes voisines l'augmentation des taux.

Concernant l'augmentation de l'entretien des bâtiments, celle-ci s'explique par des travaux exceptionnels certaines années, par exemple , il y a eu la reprise du gymnase, une autre année il y a eu la démolition de Debussy, etc..

Ce n'est pas réaliste. Vous mélangez les chiffres. Avant de totaliser les chiffres, vérifier les comptes administratifs.

En ce qui concerne les rythmes scolaires, je ne connais pas votre point de vue qui doit être proche de celui de M. FOURGOUS, qui ne veut pas appliquer la loi et qui refuse de mettre en œuvre les rythmes scolaires. De ce fait, cela ne lui coûtera rien. »

Mme REUMAUX : « En début de mandat, la sortie du SICTOM a coûté 443 000 €, oui c'est votre gestion, les magnycois paient toujours 2 fois. »

M. LE MAIRE : « Non, les problèmes de la sortie du SICTOM, ce n'est pas du fait de notre gestion, vous le savez.»

M. BESCO : « Je veux bien revenir sur l'historique de la sortie du SICTOM. On a pris cette décision pour sortir des malversations de ce syndicat . Demandez à M. LARCHER comment il a géré cette question.

Je ne comprends pas bien l'histoire de la façade de l'hôtel de ville.En ce qui concerne les économies d'énergie, nous avons été la première commune à travailler sur le sujet et à signer un contrat avec le Parc.

Nous faisons des bilans énergétiques sur les bâtiments communaux car nous n'ignorons pas qu'il y a des économies à faire et nous y travaillons. »

M. JACQUES : « Vous nous reprochez de ne pas faire d'économies, sur quels budgets faut-il réduire les dépenses ? »

M. OMESSA : « Vous avez évoqué la salle de festivités. Le budget a été engagé sur le BP 2013 ; En 2014, il y aura une actualisation de prix et il y aura un report en RAR en 2014 car les travaux sont arrêtés. »

M. RAPAILLE : « Vous dites que nous n'avons pas baissé les dépenses de fonctionnement des services. C'est faux. Des efforts ont été faits, mais l'évolution des dépenses d'énergie a augmenté donc les efforts demandés aux services sont compensés par la hausse de l'EDF, du gaz, des carburants, etc »

M. LOLLIOZ : « C'est un budget prudent qui tient compte des résultats et ce que j'entends ce soir de la part de Mme Reumaux est démentiel, c'est de la mauvaise foi. Il a été difficile de quitter le SICTOM, sortie due aux problèmes de gestion. Actuellement, nous avons une baisse substantielle de la TEOM Nous avons pris en charge la déchetterie, et c'est un succès en matière de service. Mme Reumaux, c'est affligeant, il n'y a que des critiques. Je n'ai jamais vu cela ailleurs. Ce sont des critiques sans fondement, et vous n'avez pas d'arguments valables. C'est la même position que de ne pas voter le compte rendu »

Mme REUMAUX : « Les chiffres, on leur fait dire ce que l'on veut. Vous dites que la déchetterie est un succès mais il n'est jamais évoqué le coût des rejets de bennes, ni des déchets radioactifs. »

M. LE MAIRE : « Je vous invite à relire le compte rendu du conseil évoquant le sujet. » ;

Mme REUMAUX : « Les comptes rendus ne sont pas sincères. »

M. BESCO : « On ne peut pas laisser dire de telles choses. Ce n'est pas la faute du Maire si une personne vient déposer des déchets radioactifs. Nous avons porté plainte et vous le savez, l'instruction est en cours. »

M. LE MAIRE : « Je relis un paragraphe du compte rendu du conseil municipal du 18 novembre 2013 : le DOB doit être un débat permettant de faire des propositions, des contre-propositions, apporter des réponses, proposer des orientations, des projets. Ce soir, vous montrez que vous ne participez pas au débat et vous n'apportez pas de contre proposition. Vous participez aux commissions finances et aujourd'hui, en allant chercher des chiffres à la volée, vous donnez des leçons et vous ne donnez pas de contre propositions. Chaque année, lors du DOB, vous ne dites rien à part une déclaration d'ordre général. On arrive au BP, vous donnez des leçons et pas de contre propositions. » .

Ce budget est un budget de transition qui permet à nos services de continuer à fonctionner et qui permettra à la nouvelle Equipe Municipale d'avoir des marges de manœuvre. C'est un budget prudent et je remercie M. RAPAILLE. je remarque que l'Opposition reste figée sans aucune envie de participer au bien être de la commune. »

M. BESCO fait la déclaration suivante :

### **Déclaration du groupe autre monde lors du conseil municipal du 16 décembre 2013**

Le budget primitif 2014 que nous examinons ce soir marque la volonté de la majorité municipale de poursuivre dans la voie de la solidarité, de la qualité des services rendus à la population.

Il s'inscrit dans les orientations que nous défendons depuis trois mandats.

Nous le soutenons car il est le fruit d'un travail collectif des élus de la majorité mais aussi, il ne faut jamais l'oublier, du travail d'élaboration et de l'imagination des personnels de tous les services.

Ceci étant précisé, il est aussi la marque de choix politiques qui ne dépendent pas de la commune, je dirais même des communes en général.

Les effets des orientations libérales prises au niveau national et international par les gouvernements successifs pèsent lourd et vont peser de plus en plus lourd dans les budgets des collectivités.

Jamais il n'y a eu autant de richesses créées et pourtant la pauvreté s'étend, le pouvoir d'achat recule et les demandes d'aide augmentent sans cesse.

La raison en est simple et connue de tous, acceptée et défendue par certains, combattue par d'autres dont nous faisons partie au sein du collectif Autre Monde mais en tous les cas connue de toutes et tous.

Les libéraux de tous poils et de toutes tendances ont réussi pour l'instant à imposer une répartition de ces richesses en faveur d'une minorité qui se gave financièrement au détriment des peuples.

La France n'est pas épargnée par ces choix qui se traduisent par un étalage indécent de richesses de la part de quelques nantis présentés comme étant ceux qui ont réussi et comme un but à atteindre dans une « société de liberté » et de l'autre des millions de laissés pour compte confrontés au chômage, aux fermetures d'entreprises aux ponctions en tous genres.

Dans cette conception de la société, c'est aux peuples que l'on fait payer les 2000 milliards de cadeaux fait aux banques, c'est au peuple français que l'on fait payer les 20 milliards d'Euros de cadeaux fait aux actionnaires en rognant les budgets sociaux et en augmentant l'impôt le plus injuste qu'est la TVA.

Ce sont ces choix que nous dénonçons ce soir, ce sont ces choix que nous combattons.

Ce sont ces choix qu'il faudra sanctionner lors des élections européennes si nous voulons enfin inverser la tendance et ainsi retrouver des marges de manœuvre dans nos communes et dans les intercommunalités. »

Le budget est soumis aux votes par sections (choix accepté à l'unanimité):

Section de fonctionnement : *24 voix Pour et 5 voix Contre,*  
*(Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME)*

Section d'investissement : *24 voix Pour et 5 voix Contre,*  
*(Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME)*



## **7. Subvention aux associations : signature d'une convention**

M. RAPAILLE rappelle que la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 précisent que lorsqu'une collectivité verse une subvention à un organisme de droit privé d'un montant annuel supérieur à 23 000 €, une convention financière annuelle est obligatoire entre la collectivité et l'organisme.

Le comptable public ne peut payer sans la production de cette convention.

A Magny, 2 associations sont concernées :

<b>Le CLOS</b>	Montant de la subvention 2014 :	78 805 €
	Subvention exceptionnelle :	9 000 €

<b>La MJC</b>	Montant subvention 2014 :	48 000 €
---------------	---------------------------	----------

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public.

Il convient de signer avec chaque Président de ces 2 associations une convention financière annuelle qui précise l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ces conventions.

Mme REUMAUX : « Depuis 2008, ce sont toujours les mêmes sommes. »

M.LE MAIRE : « Non pas du tout, regardez les budgets précédents, vous verrez une évolution. Demandez donc à la présidente de la MJC qui est présente dans le public. »

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

## **8. Demande de subvention pour un espace public numérique**

Mme LOURME expose :

### **1. Les constats**

Le projet d'EPN à Magny-les-Hameaux a pour principal objectif de favoriser l'accès du public aux Technologies de l'Information et de la communication :

La ville de Magny-les-Hameaux compte aujourd'hui deux équipements au sein desquels une partie du public de la ville peut accéder à des postes informatiques connectés : le centre social et le service jeunesse (Cap Ados).

Ces équipements ne répondent que partiellement aux besoins du public, pour les raisons suivantes :

- Au centre social, l'accès aux 3 postes informatiques est limité à des démarches de recherche d'emploi
- De par sa vocation, le centre social n'est fréquenté que par une partie de la population concernée par les services liés au secteur social
- Le service jeunesse municipal Cap Ados accueille principalement un public de jeunes de 11 à 17 ans, ainsi que deux ateliers du CCAS à destination des seniors.

- L'espace informatique actuel de Cap Ados est d'une surface trop restreinte, qui ne permet pas de développer un projet d'EPN pour tous publics
- Il n'existe pas aujourd'hui au centre social ou à Cap Ados de personnel formé et dédié au fonctionnement d'un espace informatique
- Le matériel mis à disposition du public au sein des espaces existants est basique et ancien. Les services proposés sont peu attractifs (pas de connexion WIFI, pas d'ateliers...).

Aux vues de ces constats, la commune de Magny-les-Hameaux a décidé la création d'un Espace Public Numérique au sein d'un équipement neuf, situé dans le quartier de Cressely, en bordure du quartier du Buisson.

Ce nouvel équipement est dédié aux activités du service jeunesse, principalement pour les jeunes magnycois de 11 à 17 ans, qui représentent un total de 1000 jeunes.

## 2. Un lieu intergénérationnel et convivial

L'objectif général de l'EPN de Magny-les-Hameaux est de favoriser l'accès au plus grand nombre aux Nouvelles Technologies de l'Informatique et des Télécommunications (NTIC).

Malgré sa situation au sein d'un équipement dédié majoritairement au public jeune, l'EPN de Magny-les-Hameaux se veut avant tout un lieu de rencontre, intergénérationnel et convivial.

Cette volonté se traduit par les objectifs opérationnels suivants :

- Former le public jeune, adulte et sénior à l'utilisation de l'outil informatique
- Créer un lien intergénérationnel au sein de l'EPN
- Proposer des outils performants et actualisés au sein d'un espace convivial

Un espace aux intérêts multiples :

Les technologies de l'information et de la communication évoluent très rapidement. Aujourd'hui, une majorité de personnes a accès à un poste informatique au sein de son foyer.

La demande du public est donc de trouver un service et un contenu différent d'une utilisation à domicile.

De ce fait, afin de répondre aux besoins du public, l'EPN de magny proposera :

- Un investissement en matériel récent, performant et plus important en nombre (12 postes)
- Un logiciel spécifique et un fonctionnement adapté du service, permettant d'identifier à chaque instant les utilisateurs de chaque poste (obligation légale).
- Une connexion WIFI
- Un Tableau Numérique Interactif
- Une borne interactive de type « visio guichet » accessible à tous les publics qui permettra à tous les publics d'accéder aux services internet, et notamment au « portail famille » de la ville.
- Un espace d'information, complètera le service proposé dans cet espace.

### Les activités au sein de l'EPN :

L'équipe pédagogique aura à charge de faire vivre cet espace numérique à travers des projets d'animation.

Les projets d'animation auront comme objectif principal de véhiculer des messages éducatifs et de prévention, et de maintenir à travers ces activités un réel échange, un véritable lien social.

Exemples d'ateliers prévus :

- Atelier montage vidéo
- Stages de sensibilisation aux dangers d'internet (gestion des réseaux sociaux, sites toxiques, achats sécurisés...)
- Ateliers d'initiation à des logiciels de musique, en lien avec les activités musicales déjà organisées par le service jeunesse.
- Stages d'initiations aux pratiques de base : navigation internet, word, excel...

Les utilisateurs de ces espaces seront les suivants :

- Des jeunes de Cap Ados (11/17 ans), et ponctuellement des jeunes majeurs
- Des séniors (cours d'informatique du CCAS)
- Des parents mangycois, utilisateurs de la borne interactive
- Eventuellement du personnel communal dans le cadre de formations d'initiative locale

Outre la réduction des inégalités numériques du fait de la gratuité du service, cet EPN offrira la possibilité de mettre en place des projets de lien intergénérationnel, puisque cet espace sera fréquenté à la fois par des jeunes, des adultes et des séniors.

### **3. Un fonctionnement adapté aux besoins**

Les locaux : d'une superficie de 24 M<sup>2</sup>, ils permettent l'installation de 12 postes informatiques, d'un tableau Numérique Interactif et d'un espace d'information.

L'espace information permettra au public de trouver de la documentation sur de nombreux sujets, un poste informatique connecté à internet, le tout en présence d'un animateur du service jeunesse apte à aider le public dans ses recherches.

#### Des horaires d'ouverture en semaine et le week-end :

Augmenter les horaires d'ouverture hebdomadaires

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10 h à 12 h et 16 h à 19 h	14 h à 19 h	16 h à 19 h	10 h à 12 h et 16 h à 19 h	14 h à 18 h

### **4. Une installation technique qui répond aux exigences de sécurité :**

Les services de la ville de Magny-les-Hameaux souhaitent optimiser la gestion de cette salle, sur les plans financiers, techniques et législatifs.

Pour cela, les éléments suivants seront mis en œuvre :

- La gestion et la maintenance des postes installés seront automatiques, elle seront assurées par un prestataire, via un logiciel garantissant un entretien minimal.  
Cette organisation permet un gain de temps important dans la maintenance et évite la présence régulière d'un technicien informatique pour assurer le bon fonctionnement quotidien.
- Les connexions seront sécurisées grâce à un boîtier de sécurisation, qui permet de répondre au pré requis technique pour chaque poste à disposition du public : filtrage de chaque utilisateur au moment de la connexion filaire ou Wifi, historique et traçabilité des sites visités. . . .
  - Un filtre permettant de contrôler les accès aux sites internet sera mis en place pour la borne interactive située dans le hall de l'équipement.

### 5. Un projet pérenne :

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) évoluent sans cesse. L'objectif de l'EPN de Magny-les-Hameaux est de proposer un service adapté en permanence aux besoins du public. C'est dans cette logique que l'EPN de Magny-les-Hameaux peut assurer la pérennité de son fonctionnement.

Cet objectif impose les conditions suivantes :

- Prévoir un renouvellement régulier du matériel et des logiciels afin de rester en phase avec les nouveaux besoins du public.
- Mettre en place une équipe d'encadrement des activités informatiques en mesure de développer des projets d'animation au sein de l'EPN. Cette équipe est composée d'agents permanents, en mesure de développer des projets à moyen, voire long terme.  
Un agent du service jeunesse sera référent de cet espace, en charge du développement des projets au sein de l'EPN : Projets d'activités régulières, animations ponctuelles
- Des formations pour le personnel communal amené à travailler dans cet EPN permettront également de maintenir une offre de service en phase avec les évolutions des TIC.

### 6. Echancier :

Date	Opération
Décembre 2013	Délibération du Conseil Municipal
Décembre 2013	Envoi du dossier de subvention au Conseil Général
Février 2014	Décision de la commission permanente du Conseil Général quant au financement de l'EPN
Mars 2014	Engagement des dépenses du projet EPN
Juin / été 2014	Installation et ouverture de l'EPN

## 7. Budget prévisionnel :

**Remarque :** La dépense de fonctionnement « salaire » n'est pas une dépense supplémentaire, mais la valorisation d'heures pour l'encadrement de l'EPN par des agents du service jeunesse.

### BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL DE FONCTIONNEMENT ESPACE NUMERIQUE

DEPENSES (HT en Euros)		RECETTES (TTC en Euros)	
Salaires (1 Equivalent Temps Plein)	32 000,00	Cotisations	
Loyer, charges (électricité, téléphone, chauffage, nettoyage ...)	600,00	Loyers	
Liaison télécom		Participation Autres financeurs (à préciser)	
Animation			
Maintenance informatique (50 heures/an)	750,00		
Livres		Autofinancement	34 350,00
Périodiques	200,00		
Fournitures et consommables	600,00		
Communication	200,00		
Charges diverses			
<b>TOTAL</b>	<b>34 350,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>34 350,00</b>

### BUDGET PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT ESPACE NUMERIQUE

DEPENSES (HT en Euros) Montant des devis			
Frais d'acquisition liés au local (si nécessaire)		Participation CG78	13 976,57
Travaux de construction et/ou d'aménagement du local	1 100,00	Participation Autres financeurs (à préciser)	
Aménagements spécifiques à un équipement numérique *		Participation Autres financeurs (à préciser)	
Mobilier	1 225,00		
Matériels informatiques (y compris les périphériques)	21 788,14		
Logiciels non intégrés au matériel informatique	3 840,00		
Equipement de sécurisation du réseau local			

Signalétique générale			
Système antivol			
Matériel audiovisuel pour salle de visioconférence		Autofinancement	13 976,57
Outillage et matériel divers			
Equipement téléphonique			
Documentation (Livres, CD-Roms, Vidéos, ...)			
Divers			
<b>TOTAL</b>	<b>27 953,14</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 953,14</b>

Pour information, Montant des dépenses TTC : 32 012.68 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention auprès du Conseil Général, dans le respect des engagements énoncés. dans le respect des engagements énoncés.

M. RAPAILLE : « Une précision : les 28 000 € ont été inscrits au BP, mais nous attendons la notification officielle pour l'inscrire en investissement.

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

### **9. Politique tarifaire saison 2013/2014 du service culturel**

M. REYNAUD propose de reconduire les tarifs 2012/2013 pour la saison 2013/2014.

#### **Spectacle tout public**

	Tarif normal	Tarif réduit	Tarif enfant	Tarif carnet
Tarif A	12 €	8 €	-	4 €
Tarif B	8 €	6 €	5 €	4 €
Tarif unique	6 €			
Tarif DAC	6 €			
Tarif Elu	4 €			
Tarif social	4 €			
Carnet de 10 entrées	40 €			

#### Tarif A :

Le tarif A correspond aux « têtes d'affiche ». Il est utilisé dans le cadre de partenariats spécifiques avec les équipements de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

#### Tarif B :

Le tarif B est le plus appliqué pour les spectacles tout public. Nous proposons de maintenir le tarif enfant à 5 euros.

### Tarif unique :

Le tarif unique est utilisé essentiellement pour les concerts jeunes, les spectacles « découverte », ou les partenariats associatifs. Nous ne prévoyons pas de changement pour celui-ci.

### Tarif DAC

Le tarif DAC est attribué aux étudiants de Saint-Quentin-en-Yvelines (carte Défi Action Culturelle gérée par le service de la vie étudiante). Il s'agit d'un tarif négocié avec l'ensemble des structures culturelles de Saint-Quentin-en-Yvelines.

### Tarif Elu

Les élus ont la possibilité de bénéficier d'un tarif à 4 euros, indépendamment du carnet de saison.

### Tarif social :

Le tarif social est maintenu à 4 euros de façon à bénéficier de ce tarif indépendamment du carnet de saison. Les modalités d'attribution de ce tarif sont définies selon chaque action avec le Centre Social, le CCAS et les autres services concernés.

### Carnet de 10 entrées

Afin de fidéliser notre public, favoriser les sorties collectives et éviter la mise en place d'une carte d'abonnement, nous avons instauré un carnet de 10 entrées, non nominatif pour un montant de 40 euros que nous proposons de maintenir.

A la manière d'un cinéma, ce type d'abonnement permet au public de s'engager sur la saison, réserver ses places en amont et assister aux spectacles en famille ou entre amis de façon plus économique. Cette formule est moins contraignante qu'une carte d'abonnement nominative.

### **Spectacle jeune public**

	Adulte	Enfant
Familles	6 €	5 €
Scolaires et structures municipales	Gratuit	Gratuit
Scolaires et centres de loisirs agglomération St.Quentin	Gratuit	3 €
Scolaires et centres de loisirs hors agglomération	Gratuit	3 €
Tarif social	3 €	
Carnet de 10 entrées	40 €	

### Tarifs famille

Nous proposons de maintenir le tarif enfant à 5 € et le tarif adulte à 6 €.

### Tarifs scolaires et structures municipales

Pour favoriser l'accès à la culture, il a été décidé d'appliquer la gratuité aux scolaires de la ville de Magny ainsi qu'aux structures municipales, il est proposé de maintenir cet engagement.

### Tarifs scolaires et centres de loisirs extérieurs : un seul tarif

Les tarifs scolaires et centres de loisirs sont fixés avec l'ensemble des structures culturelles de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le tarif agglomération est proposé à l'ensemble des scolaires, pour qu'il ne soit pas un frein à la fréquentation des établissements du PNR, moins bien dotés en matière d'offre culturelle et plus proches de Magny-les-Hameaux que certaines communes de Saint-Quentin-en-Yvelines.

### **Action Culturelle**

#### Tarif action culturelle

Le tarif action culturelle fixé à 2 € est actuellement appliqué pour les projections cinématographiques pour les petits, certains concerts amateurs et actions de sensibilisation spécifiques. Nous proposons le maintien de ce tarif.

#### Sensibilisation autour des spectacles programmés

Dans le cadre d'ateliers de sensibilisation autour d'un spectacle, nous proposons la gratuité dans le but d'encourager l'accès aux publics éloignés des pratiques culturelles. Ces actions culturelles ont pour objectif de développer la venue aux spectacles, de favoriser la rencontre avec l'artiste, d'améliorer la connaissance des structures nouvelles.

### **Location des équipements culturels**

#### Badge d'entrée

Un premier badge d'accès au pôle musical et associatif Blaise Pascal et à l'Estaminet est fourni gratuitement aux usagers lors de la réservation des salles ou studios de répétition. En cas de perte, un montant forfaitaire de 12 € sera demandé.

#### Location de l'Estaminet

Le montant de la location de l'Estaminet s'élève à 1500 € par jour. Il comprend l'équipement en ordre de marche (matériel technique et technicien). La location est décidée sur délibération du Conseil Municipal.

### **Tarifs studios de répétition**

Tarif individuel au trimestre	15 €
Tarif groupe à l'unité	16 €
Tarif groupe au trimestre	140 €
Tarif groupe à l'année	380 €

#### Tarifs à l'unité / au trimestre / à l'année

Les abonnements au trimestre et à l'année sont bien adaptés à la demande des groupes qui répètent pour la plupart toute l'année sur un même créneau horaire.

Le tarif à l'unité permet quant à lui d'absorber certaines demandes au coup par coup en fonction des disponibilités.

Ces trois tarifs n'ont donc pas besoin de changer.

Les associations de la ville sont accueillies gratuitement.



## Tarifs Studios « enregistrement et mixage » – séances de 9heures (modulables)

Tarif enregistrement	110 €
Tarif mixage	90 €

Les tarifs enregistrement et mixage ne sont pas modifiés.

Il convient de voter les tarifs qui sont applicables lors de cette saison culturelle 2013/2014 et qui sont identiques à la saison 2012/2013.

Mme REUMAUX : « Nous avons voté la politique tarifaire de la saison culturelle 2012/2013 en séance du 25 juin 2012. Depuis RIEN, alors que la billetterie a commencé le 01/09/2013, non ?

Nous sommes particulièrement choqués ce soir par la mise en place **d'un tarif « Elu » égal au tarif social**, ceci pour la 1<sup>er</sup> fois sur notre commune et cela comme cadeau de Noël en cette fin de mandature ?

Ce point n'a pas jamais été évoqué en commission alors qu'il appartient aux élus d'être exemplaires. Nous avons toujours payés nos entrées aux tarifs en vigueur et il est hors de question d'introduire ce type de discriminations.

La fonction d élu n'est pas un métier, nous avons nos salaires et par respect pour les plus modestes de nos concitoyens, nous vous demandons d'ôter de tarif.

Nous votons contre cette grille tarifaire 2013/2014. »

M. REYNAUD : « Cela a été vu en commission, on avait même proposé la gratuité, ce qui a été refusé. La plupart des Elus a pris un carnet. »

M. BESCO : « Nous avons fixé un tarif à 4 € car les Elus viennent en tant que représentant de la commune. »

Mme REUMAUX : « Cela n'a jamais été abordé en commission. Retirez-le »

M. REYNAUD : « Non, ce n'est pas vrai ; Ce n'est pas dramatique car cela n'a jamais été utilisé (ça correspond au tarif carnet). »

M. LE MAIRE : « C'est un faux débat, il n'est pas question d 'avoir un tarif privilégié. La gratuité, c'est hors de question, sauf pour les spectacles scolaires. C'est l'ensemble des tarifs qui ont été vus en commission.

Je vous invite à faire très attention à ce que vous pouvez imaginer en matière de privilèges, j'y serai très attentif. Je vous propose en fin d'année de faire le point et je vous invite en attendant à prendre un carnet.»

Cette délibération est adoptée par : **24 voix Pour et 5 voix Contre,**  
(**Jacques RIVAILLIER, Carole REUMAUX, Bernard LORDON, Solange DEBIEU, Maurice MALARME**)

## **10. Demande de subvention à la Région pour le projet Semaine de la Citoyenneté 2014**

Mme MERCIER informe que le bilan de la Semaine de la Citoyenneté qui s'est déroulée du 7 au 12 octobre 2013 est positif : 1 250 enfants ont participé aux différentes animations proposées. L'ensemble des partenaires nous ont indiqué leur souhait de reconduire leur participation pour 2014.

Cet événement se déroulera au mois d'octobre 2014 et portera sur le thème de la « Découverte des institutions locales et les droits et devoirs de l'Enfant ».

Les réunions préparatoires avec les établissements scolaires, les partenaires institutionnels, associatifs et autres, seront organisées début 2014 pour finaliser le programme. Cependant, nous souhaitons reconduire l'essentiel des animations suivantes :

### ▪ Animations proposées aux établissements scolaires :

- Jeux interactifs, animés par la Maison de Justice et du Droit (MJD) et le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) pour les élèves des écoles élémentaires (CE2, CM1, CM2) et des classes de 6<sup>ème</sup> du collège. Lieux : Centre de loisirs P. Chêne, Ecole St-Exupéry, Collège A. Einstein, Mairie.
- Jeux interactifs « Droits de l'Enfant », animés par les animateurs du service Enfance pour les écoles élémentaires (CM1/CM2). 4 thèmes abordés : l'identité, la santé, la protection, l'éducation et loisirs. Lieux : écoles élémentaires.
- Rallye citoyen pour découvrir les institutions de la ville : Mairie, Monument aux Morts (animation FNACA), Gendarmerie, Déchetterie municipale. Public : les classes de 5<sup>ème</sup> du collège, les enfants des centres de loisirs et les adultes suivant les ASL.
- Initiation à l'utilisation de défibrillateur par les Sapeurs-Pompiers pour les élèves de 4<sup>ème</sup> du collège.
- Journée d'information pour les collégiens de 3<sup>ème</sup> sur le recensement et l'obtention du certificat de citoyenneté par des représentants du Ministère de la Défense. .

### ▪ Deux temps forts dans cette semaine:

→ Mercredi, parvis et bâtiment de l'Hôtel de Ville.

Stands d'animations et d'informations ouverts à tout public :

- Stand de prévention des addictions, animé par la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ) ;
- Stand de prévention routière animé par l'Escadron de la Prévention routière des Yvelines: piste de maniabilité, démonstrations de matériel, simulateur... ;
- Stand de prévention des accidents domestiques par l'association MAIF ;
- Spectacle de marionnettes UNICEF sur les Droits de l'Enfant pour les plus jeunes et un atelier-débat pour les adolescents;
- Pour les jeunes de Cap Ados: initiation à l'utilisation de défibrillateur par les Sapeurs-Pompiers ;

→ Samedi. Réflexion à mener sur le lieu, souhait de déplacer les stands sur l'Esplanade G Philippe :

Stands d'animations et d'informations ouverts à tout public :

- Stand des Sapeurs-Pompiers : initiation aux premiers secours, démonstrations de matériel, présentation de différents domaines d'activités;
- Stand de prévention des addictions par la BPDJ ;

- Stand de prévention routière animé par l'Escadron de la Prévention routière des Yvelines: piste de maniabilité, démonstrations de matériel, simulateur;
- Stand de prévention des accidents domestiques animé par l'association MAIF ;
- Stands de la Gendarmerie et de la Police municipale : présentations des métiers et des missions, informations ;
- Stand de l'UNICEF : exposition sur les Droits de l'enfant.

Il se peut que cette liste de stands évolue en fonction des réunions préparatoires avec les partenaires.

▪Nous souhaitons faire une demande auprès du Ministère de la Défense pour l'organisation Journée de Défense et Citoyenneté (JDC) exceptionnelle. Il est possible que cette demande ne reçoive pas une réponse positive car une JDC est en général organisée dans une commune tous les deux ans. Cependant, les agents du Centre du service national de Versailles nous ont indiqué que nous pouvions réitérer notre demande. Une JDC s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 17 ans (sur convocation) à l'issue de laquelle ils reçoivent leur certificat de citoyenneté. Lieux : Pôle B. Pascal et Mairie.

▪Avec le Dispositif Réussite Educative (DRE), organisation d'une action en direction des parents qui reste à définir.

▪Introduction d'une nouveauté : organisation d'un spectacle ou projection d'un film avec le service Culturel qui porterait sur une thématique de la citoyenneté, en direction d'un jeune public.

Le budget prévisionnel de cette manifestation prévoit des dépenses à hauteur de 22 104,71 €. Voir budget ci-joint.

En 2013, le projet a reçu des subventions de :

- L'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) : 2000 €
- La Direction Départementale de Cohésion Sociale (DDCS) : 1 500 €
- Le Conseil Régional d'Ile-de-France : 2 000 €.

Pour 2014, une demande de subvention sera adressée à chacun de ces partenaires. Ces démarches sont en cours.

Une délibération a été prise lors du Conseil municipal du 18 novembre 2013 pour autoriser le Maire à solliciter les subventions « Politique de la Ville » 2014 auprès de l'ACSE et de la DDCS.

Une délibération similaire doit être prise pour la Région, il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une demande de subvention pour le projet Semaine de la Citoyenneté 2014 auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

M. LOLLIOZ : « Je suis très satisfait de voir ce qui est proposé. C'est fabuleux la découverte de la citoyenneté pour les jeunes. »

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

## **11. Cession au bénéfice de la CASQY des parcelles AM n°59 et 60 en vue de la construction de la médiathèque de Magny-les-Hameaux**

M. TANCEREL rappelle que, par délibération du Conseil Communautaire en date du 14 février 2013, la CASQY se prononçait favorablement quant au relogement de l'équipement communal Cap Ados, sis sur les parcelles cadastrées Section AM 59 et 60, au croisement des Rues Vaillant Couturier et Lemarchand (pour 1991m<sup>2</sup> au total, Annexe 1).

Cette même délibération approuvait le programme de construction des nouveaux locaux de Cap Ados, et donc son relogement, sur la pointe de Chevincourt.

Un permis de construire a alors été déposé et accordé à la CASQY pour la construction de ces nouveaux locaux sur la Pointe de Chevincourt.

Dès lors, les anciens locaux de l'équipement doivent être démolis afin de laisser une emprise foncière libre permettant la construction de la future médiathèque de Magny. Cette médiathèque sera construite par la CASQY.

En contrepartie, la délibération communautaire du 14 février 2013 prévoyait le transfert de propriété des parcelles AM 59 et 60 au bénéfice de la CASQY, à l'euro symbolique.

La CASQY s'est déjà chargée de saisir les Domaines afin d'obtenir l'évaluation de la valeur vénale des parcelles, et a pris attache avec un Notaire.

L'ensemble des frais liés à l'opération seront à la charge de la CASQY.

En application de l'article L3112-1 du CG3P, il n'est pas nécessaire de désaffecter et de déclasser ces parcelles préalablement à leur cession, dès lors que l'acquéreur est une personne publique et que les biens sont destinés à l'exercice de ses compétences et relèveront de son domaine public.

Article L3112-1 CG3P :

*« Les biens des personnes publiques mentionnées à l'article L. 1, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public ».*

Il est proposé au Conseil :

- D'APPROUVER la cession au bénéfice de la CASQY et à l'euro symbolique des parcelles cadastrées Section AM n°59 et 60 ;
- DE DIRE que tous les frais liés à cette opération sont à la charge de la CASQY ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette cession.

M. LORDON : «Que deviendra le bâtiment sur la parcelle 58 ? »

M. LE MAIRE : « Le projet de médiathèque est dans la programmation des Investissements de la CASQY ; l'ensemble sera rétrocédé à la commune. La future médiathèque sera construite sur les parcelles A59/A60 (dont l'accès).

Actuellement, l'Architecte n'a pas été désigné. Dès que la CASQY aura avancé son projet, il sera soumis en commission Culture »

Mme DEBIEU : « On pourrait intégrer le bâtiment CAP ADOS ;3

M. LE MAIRE : « Tout est envisageable. Il faut que le bâtiment soit fiable. Aujourd'hui le projet architectural n'est pas fait et on verra ce que nous pourrons faire avec ce bâtiment lorsque le projet sera plus avancé. ».

Cette délibération est adoptée *à l'unanimité*.

### **Question diverse : Point sur la salle de festivités.**

M. LE MAIRE : « Bien que ce soit la campagne électorale, je vous demande de ne pas polémiquer sur un chantier qui a des malfaçons provoquées par une entreprise.

Comme je m'y étais engagé, je fais avec vous un point régulier sur cette construction.

Le chantier de la salle de festivités est arrêté depuis fin août.

Les présomptions de malfaçons graves du sous traitant de l'entreprise de maçonnerie sont confirmées par les investigations menées par la commune et le bureau de contrôle Veritas (sondages destructifs et scanographie).

L'entreprise de maçonnerie est prête à prendre à sa charge les reprises mais il fallait valider par le bureau de contrôle la méthodologie et les techniques de reprises notamment concernant les nouveaux ancrages de la charpente sur les murets.

C'est chose faite depuis ce vendredi 13 décembre.

Il nous faut maintenant formaliser une négociation amiable.

C'est en effet cette voie qui est privilégiée afin d'éviter un recours contentieux devant le tribunal administratif beaucoup plus long (1 à 2 ans) et complètement aléatoire dans son résultat car à la date de la décision définitive du juge, aurons nous encore « sous la main » les entreprises concernées par ce marché ?

Les règlements amiables des litiges sont depuis 1995 déjà, recommandés pour l'Etat comme pour les collectivités.

Ils permettent par principe un règlement des différents plus rapide que par la voie contentieuse, et une gestion économe des deniers publics.

Nous sommes maintenant en capacité de formaliser ce règlement amiable en utilisant tous les outils juridiques prévus afin de sécuriser la décision technique et financière entre les différents partis.

La mise en protection de la charpente va être nécessaire par un nouveau traitement préventif (lasure), ce traitement sera prévu dans le règlement amiable.

Nous pouvons espérer un redémarrage du chantier au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 sous réserve de la finalisation de la négociation amiable.

A la reprise du chantier, il est prévu 1 mois et demi de mise en conformité des ouvrages de maçonnerie défectueux et ensuite le chantier pourra poursuivre son cours normal pour une durée estimée de 6 à 7 mois.

La séance est levée à xx heures 23 heures

Le Maire



B. HOUILLON

Le Secrétaire de Séance

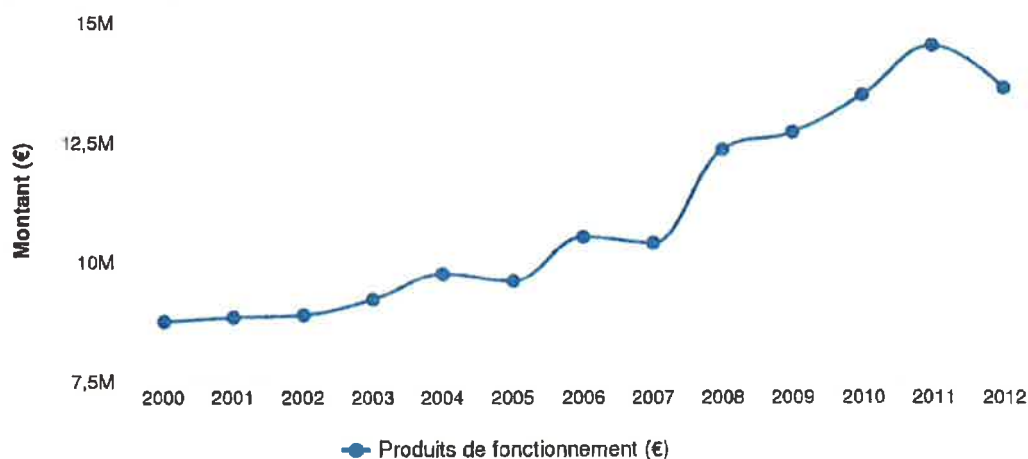
V. FAFIN

Le Secrétaire Auxiliaire

E. CATTIAU

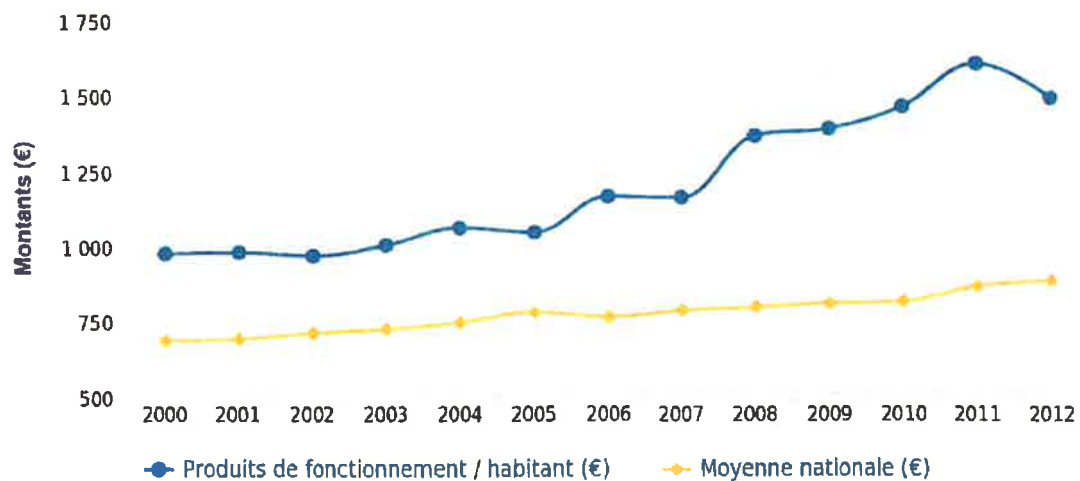
## Evolution des produits de fonctionnement de Magny-les-Hameaux

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



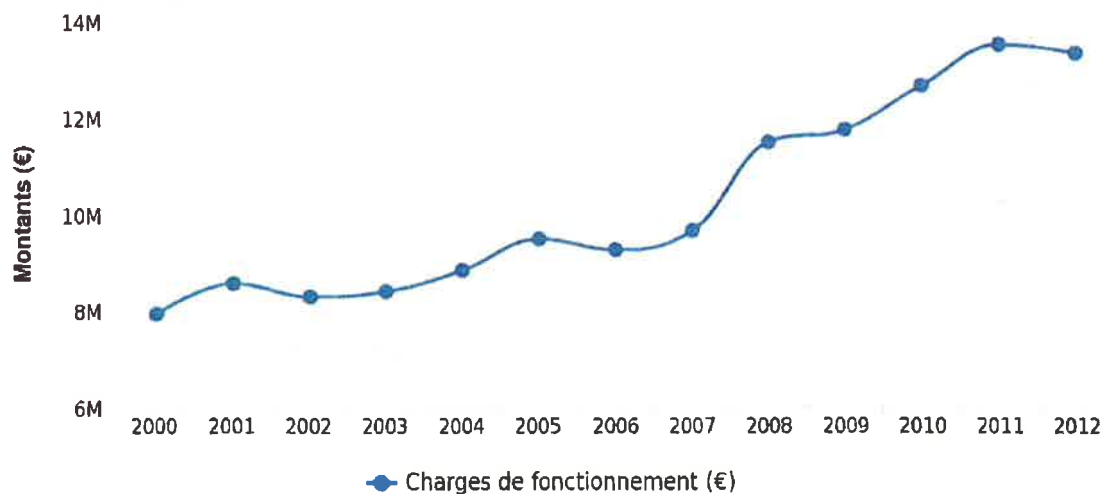
## Evolution des produits de fonctionnement de Magny-les-Hameaux par habitant

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



## Evolution des charges de fonctionnement de Magny-les-Hameaux

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)



## Evolution des charges de fonctionnement de Magny-les-Hameaux par habitant

(Source : JDN d'après ministère de l'Economie)

